



Direction Générale Culture et Arts dans la Ville
Musée d'arts de Nantes

Décision n°2023-135

Objet : Mission d'accompagnement par une agence de relations presse pour le Musée d'arts de Nantes – Lancement de la consultation

Réf : 1,1,1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que pour assurer la médiatisation des expositions majeures organisée par le Musée d'arts, ainsi que pour assurer la communication sur son identité et son actualité courante, il convient de lancer un marché de relation presse pour assurer une meilleure visibilité du Musée au niveau régional, national et international,

Considérant que le marché actuel de mission d'accompagnement par une agence de relations presse pour le Musée d'arts de Nantes se terminera le 31/08/2023,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un marché pour une durée de 3 ans, non reconductible,

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, opération N°3557, libellée Musée d'arts,

Décide

Article 1 – Objet : Mission d'accompagnement par une agence de relations presse pour le Musée d'arts de Nantes – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 3 ans – Nombre de lots : Non allotissement – Montant estimé du marché : 180 000 € HT, soit 216 000 € TTC sur la durée du marché,

Article 2 – Attribution et signature du marché à venir

Article 4 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

30 JAN. 2023

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

mis en ligne le :

- 1 FEV. 2023

Fabrice ROUSSEL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230130-2023_135DEC-AU
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023